

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 04/04/2023

Présents : Gilles CLERET, Hervé MILON, Sylvain HUET, Isabelle BANCHET, Marie-Claude CATRY, Marc VANPE et Nathalie TERRIER

Absents : David TOUSSAINT, Corinne MARTIN, Luce PELLISSARD

Pouvoir : néant

Secrétaire : Isabelle BANCHET

Séance ouverte à 20h30, sous la présidence de Gilles CLERET, Maire

Présentation de Peps's Trièves par Mme SOFIE Nassera.

Pep's Trièves est une entreprise qui est constitués de 24 salariés et 2 encadrants

Les salaires sont pris en charge par l'Etat et le Département. Pep's Trièves propose de la vente de lessive confectionnée à partir de cendre, des objets en bois, des ateliers couture, transformation de fruits glanés et service aux collectivités si elles ne parviennent pas à recruter pour des missions de courtes durées.

1. Approbation du compte rendu du dernier conseil

→ *Vote pour à l'unanimité*

2. Désignation du secrétaire de séance :

Isabelle BANCHET

3. Présentation des comptes de 2022 par le Maire

Budget général :

En fonctionnement : Le résultat de l'exercice est de 55 172€ (excédent de fonctionnement)

A la demande du trésor public l'excédent de la régie VLD qui avait été reporté sur le budget d'ETERPA, lors du passage en EPIC, est réinscrit sur le compte de la commune. Cela a pour conséquence d'augmenter l'excédent de fonctionnement. Le montant à reporter s'élève à 442 718.10€, ce qui porte l'excédent de la commune pour 2022 à **497 890.10€**

En Investissement : Le résultat de l'exercice est de -47 474.58€ (déficit d'investissement)

Même chose que pour le résultat de fonctionnement, le trésor public a demandé à reporter l'excédent de VLD. Le montant de cet excédent 2021 était de 40 659.89€, ce qui ramène le déficit d'investissement à **- 6 814.69€**
Les comptes de gestions sont conformes aux comptes administratifs

Gilles CLERET précise que la dernière annuité de la dette communale a été payée en 2022

Budget Eau et Assainissement :

En fonctionnement : Le résultat de l'exercice est de 282.11€ (excédent d'exploitation)

En Investissement : Le résultat de l'exercice est de 97 950.06€ (excédent d'investissement)

Les comptes de gestions sont conformes aux comptes administratifs

Les comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité

4. Vote des comptes administratifs :

Sortie de Gilles CLERET, Marie-Claude CATRY propose au vote les comptes administratifs

Budget général : → *Vote pour à l'unanimité*

Eau et assainissement : → *Vote pour à l'unanimité*

5. Présentation des budgets 2023 par Gilles CLERET

Budget général : Une nouvelle nomenclature est mise en place pour 2023

Les travaux prévus en investissement sont

- Aménagement aire de camping-car
- rénovation des bâtiments
- Aménagement d'un abri à pouzzolane
- Réfection de l'éclairage public
- Rénovation du chemin de Serre de l'Alé
- Installation colombarium supplémentaire
- Démarrage étude pour l'enfouissement des réseaux secs au centre du village
- Lancement de l'étude dans le cadre du projet « Espace Valléen » en lien avec Château-Bernard et Gresse en Vercors

Dépenses et recette nettes de fonctionnement : 743 867€

Dépenses et recette nettes d'investissement : 587 308€

Ces montants incluent l'excédent de la régie VLD tel que présenté ci-dessus

Budget Eau et Assainissement :

Dépenses et recette nettes de fonctionnement : 52 492.11€

Dépenses et recette nettes d'investissement : 125 954.06€

Vote des budgets 2023

Budget général : → *Vote pour à l'unanimité*

Eau et assainissement : → *Vote pour à l'unanimité*

6. Vote du taux des taxes locales

Rétablissement du vote du taux de la taxe d'habitation (TH) pour les résidences secondaires et les autres meublés non affectés à l'habitation.

La réforme de la taxe d'habitation s'étant terminée en 2022, les collectivités retrouvent un pouvoir de taux sur cette taxe. Le taux de référence est celui de 2019 qui avait été figé de 2020 à 2022 avec la réforme soit **18,65 %**

Le conseil municipal décide de ne pas modifier les taux

Taxe sur le foncier bâti (TFB) : 43,65 %

Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : 68,64 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 18,65 %

→ *Vote pour à l'unanimité*

7. Nomenclature M57 : Fongibilité des crédits

Avec le changement de nomenclature (passage de la M14 à la M57), il est désormais possible d'effectuer des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

→ *Vote pour à l'unanimité*

8. Questions diverses :

- Choix de l'implantation de l'abri à pouzzolane. Deux propositions sont faites : A côté des Molock près de l'aire de camping-car ou à pré clos

Après discussion ces deux emplacements ne conviennent pas à tous, Nathalie TERRIER propose alors l'aire de retournement de Garneyre. Cet emplacement apparaît le moins contraignant et le moins impactant visuellement

- Installation, par le Parc du Vercors, d'un panneau explicatif à l'entrée de la piste forestière

La séance est levée à 23h15